

Informations générales et règlement des ateliers de langues

Informations générales

◆ Les ateliers de langues Croix-Rouge (français / allemand) s'adressent à des personnes migrantes, de plus de 18 ans résident·e·s dans le canton.

◆ Les objectifs sont :

- Pratiquer la langue, maintenir les acquis et développer des connaissances.
- Développer la confiance et l'autonomie dans des situations de la vie quotidienne.
- Créer des échanges et des interactions entre les personnes.

Remarque : les ateliers sont une aide pour apprendre la langue. Toutefois, il est recommandé de l'exercer par vous-même (discuter avec des gens de langue maternelle, téléphoner, regarder la télévision, lire les journaux, écouter la radio, etc.).

◆ La plupart des ateliers sont animés par des bénévoles formés par la Croix-Rouge fribourgeoise.

◆ Durant votre placement, d'autres activités peuvent être proposées, vous serez informés. Certaines de ces activités peuvent être payantes.

Durée des ateliers



Vous vous inscrivez pour un semestre (de septembre à janvier ou de février à juin) et vous vous engagez à participer à tout le semestre.

Vous devez obligatoirement vous réinscrire si vous souhaitez participer à un nouveau semestre.

Frais d'inscription



Les ateliers sont gratuits. Une taxe d'inscription de CHF 70 ou de CHF 250 (selon le cours choisi) est demandée au début de chaque semestre. Cette taxe est payable par carte, via votre inscription en ligne ou le jour de votre placement par twint ou par cash.

LA TAXE D'INSCRIPTION EST NON REMBOURSABLE SI :

- **Vous ne vous présentez pas au rendez-vous pour le placement.**
- **Vous décidez de ne participer à aucun atelier proposé.**
- **Vous abandonnez le cours en cours de route.**

Attestation



Une attestation de participation est remise à la fin de chaque semestre. Cette attestation vous est attribuée, uniquement, si vous avez assisté à **au moins 80% de l'atelier**.

La Croix-Rouge vous remercie pour :



Arriver à l'heure



Justifier vos absences auprès de votre professeur (en cas de maladie, vacances, etc.)



Prévenir votre professeur en cas de départ durant le semestre

Règles

- A partir de 3 absences consécutives, sans justificatif, votre professeur peut vous exclure de l'atelier de langue.
- Les enfants ne sont pas acceptés dans les ateliers.
- Vous confirmez que les informations transmises sont correctes et que vous acceptez les règles de participation et d'absence.
- Vous consentez à ce que vos données personnelles soient traitées dans le cadre des ateliers de langues de la Croix-Rouge fribourgeoise.

Questions, difficultés ?



En cas de besoin (questions organisationnelles, difficultés), vous pouvez à tout moment contacter le secrétariat

- par téléphone : au 026 347 347 0,
- par email : langues-sprachen@croix-rouge-fr.ch
- ou venir directement au siège principal de la Croix-Rouge fribourgeoise - Rue Guillaume-Techtermann 2, à Fribourg, pendant les heures d'ouverture.

La Croix-Rouge fribourgeoise vous souhaite beaucoup de succès dans cette activité !

Croix-Rouge fribourgeoise

Vincent Brodard
Directeur

Sonia Jungo
Responsable du Service Migration et Intégration